

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## VIAFORM LIQUID



La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance	01.10.2012
Date de révision	14.12.2012

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	VIAFORM LIQUID
Nom du produit chimique	Formate de potassium
N° d'enregistrement REACH	01-2119486456-26-0006
N° CAS	590-29-4
N° CE	209-677-9
N° article	PZ022L000

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits	Produit dégivrant liquide
Utilisation de la substance/préparation	Produit dégivrant liquide pour un service hivernal efficace et respectueux de l'environnement
Usages identifiés comme pertinents	<p>ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans les procédés et les produits, sans intégration aux articles            ERC8A Large utilisation dispersive en intérieur d'adjuvants de fabrication dans des systèmes ouverts            ERC8D Large utilisation dispersive en extérieur d'adjuvants de fabrication dans des systèmes ouverts</p> <p>PC4 Produits antigel et dégivrage            PROC7 Pulvérisation industrielle            PROC5 Mélange par procédé discontinu pour la formulation des préparations et des articles (plusieurs stades et/ou contact important)            PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) depuis/dans des réservoirs/grands conteneurs dans des locaux spécialisés            PROC9 Transfert de substance ou de préparation dans des petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, pesage inclus)            PROC15 Utilisation comme réactif de laboratoire            PROC3 Utilisation dans un procédé fermé et discontinu (synthèse ou formulation)            PROC11 Pulvérisation non industrielle            PROC8a Transfert de</p>

substance ou de préparation (chargement/déchargement) depuis/dans des réservoirs/grands conteneurs dans des locaux non spécialisés

SU3 Utilisations industrielles Utilisations finales de substances en l'état ou de préparations sur des sites industriels  
SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur

Nom de société	ADDCON Nordic AS
Adresse administrative	Herøya Industrial park B-85, Hydrovegen 55
Adresse postale	Postboks 1138, 3905 Porsgrunn
Code postal	3936
Ville	Porsgrunn
Pays	Norvège
Numéro de téléphone	+47 35 56 41 00
Fax	+47 35 56 41 51
E-mail	<a href="mailto:oyvind.oskarsen.due@addcon.com">oyvind.oskarsen.due@addcon.com</a>
Site Internet	<a href="http://www.addcon.com">www.addcon.com</a>
Entreprise n°	988 774 677

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: +47 35 56 41 37/Portable +47 48 26 91 48 Description: ADDCON Nordic AS
----------------------------	--

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	En fonction des données d'essai.
--	----------------------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Phrases R	Le produit n'a pas besoin d'étiquetage
Phrases S	S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux. S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
Composition sur l'étiquette	Formate de potassium ~ 50 %, Eau ~ 50 - %, Inhibiteur de corrosion < 1 - %
Conseils de prudence	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Directive CEE

REGLEMENT (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31 concernant les fiches de données de sécurité et Annexe II concernant l'élaboration des fiches de données de sécurité.

Règlement CLP (EC) n 1272/2008

La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE de l'UE et de leurs amendements et conformément à l'usage prévu.

## 2.3. Autres dangers

Description du danger

Le produit n'est ni soumis à classification ni classé comme dangereux pour l'environnement.

Ceci se fonde sur les exigences de la réglementation en vigueur, ainsi que sur des études de l'OCDE.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu
Formate de potassium	N° CAS: 590-29-4 N° CE: 206-677-9 N° d'enregistrement REACH: 01-2119486456-26-0006		~ 50 %
Eau	N° CAS: 7732-18-5 N° CE: 231-791-2		~ 50 - %
Inhibiteur de corrosion			< 1 - %
Description du mélange	Liquide		
Observations relatives aux composants	Aucun des composants n'est soumis à classification.		

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Généralités

Eloigner immédiatement le patient de la source d'exposition. Premiers secours habituels. Installer le patient dans un endroit aéré, le garder au chaud et au repos. S'il est inconscient : Desserrer éventuellement les vêtements, placer le patient en position stable sur le côté. Pratiquer la respiration artificielle s'il ne respire plus. Contacter un médecin si des symptômes apparaissent.

Inhalation

Rincer la bouche, le nez et la gorge avec beaucoup d'eau. Appeler un médecin si la gêne persiste.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau avec de grandes quantités d'eau. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. Si la peau est très sèche après le lavage, utiliser une lotion.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement à l'eau courante tiède pendant au moins 15 minutes, même sous les paupières. Consulter un médecin si la gêne continue.

Ingestion

Ne pas provoquer de vomissement. Rincer soigneusement la bouche et donner de grandes quantités de lait ou d'eau à boire si la personne est consciente. Consulter un médecin immédiatement.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations destinées au personnel médical

Contactez le centre national antipoison. Examen médical général.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion

Le produit est ininflammable.  
En cas d'incendie, l'eau peut s'évaporer complètement. Lorsqu'il est chauffé à 300 °C, le produit se décompose en hydrogène et oxalate de potassium. La formation d'hydrogène peut entraîner un risque d'explosion

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)

En général : évacuer toutes les personnes. Porter une combinaison de protection intégrale pour l'extinction du feu. Utiliser un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection intégral lorsque le produit est exposé à un incendie.

Autres informations

L'incendie doit être éteint à partir d'un lieu sûr.  
Les conteneurs exposés aux flammes peuvent être refroidis à l'eau. Les conteneurs peuvent être déplacés en cas d'absence de risque.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Éviter tout écoulement accidentel et tout contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection comme indiqué à la section 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Bien que le produit ne soit pas classé comme dangereux pour l'environnement, les émissions accidentelles doivent être limitées.  
Informez les autorités concernées s'il s'agit de volumes importants.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Pomper ou mélanger le mélange avec un matériau inerte (sable, vermiculite, sciure, écorce, etc.), le collecter et le placer dans un conteneur approprié. Le conteneur doit être étiqueté avec le nom et la composition du produit. Finir de traiter la zone avec de l'eau. Éliminer conformément à la section 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

## SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Eviter tout écoulement accidentel et tout contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection comme indiqué au point 8.
--------------	--

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Aucune exigence de stockage particulière.
----------	---

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeur	Année
Formate de potassium	N° CAS: 590-29-4 N° CE: 206-677-9 N° d'enregistrement REACH: 01-2119486456-26-0006		
Composant	Formate de potassium		
DNEL	<p><b>Groupe:</b> Consommateur <b>Voie d'exposition:</b> Cutané - Effet local <b>Valeur:</b> 10.3 mg/cm<sup>2</sup></p> <p><b>Groupe:</b> Consommateur <b>Voie d'exposition:</b> Court-terme (aigu) - Inhalation - Effet systémique <b>Valeur:</b> 107.4 mg/kg pc/jour</p> <p><b>Groupe:</b> Travailleur <b>Voie d'exposition:</b> Court-terme (aigu) - Cutané - Effet local <b>Valeur:</b> 20,6 mg/cm<sup>2</sup></p> <p><b>Groupe:</b> Travailleur <b>Voie d'exposition:</b> Court-terme (aigu) - Inhalation - Effet systémique <b>Valeur:</b> 435 mg/m<sup>3</sup></p> <p><b>Groupe:</b> Consommateur <b>Voie d'exposition:</b> Long-terme (répété) - Oral - Effet systémique <b>Valeur:</b> 30.9 mg/kg pc/jour</p> <p><b>Groupe:</b> Travailleur <b>Voie d'exposition:</b> Court-terme (aigu) - Cutané - Effet systémique <b>Valeur:</b> 6175 mg / kg pc / jour</p> <p><b>Groupe:</b> Consommateur <b>Voie d'exposition:</b> Court-terme (aigu) - Cutané - Effet systémique <b>Valeur:</b> 3088 mg/kg pc / jour</p>		

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle	Evaluer la façon la plus appropriée de contrôler l'exposition des produits chimiques à l'air et apprécier si les méthodes d'essai mobiles ou stationnaires sont les plus pratiques. Veiller à une bonne ventilation. Dispositifs de lavage des
--	--

yeux et douche près de la zone de travail.  
 Tout équipement protecteur doit être étiqueté CE.  
 Laver les mains après avoir travaillé avec le produit.

## Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures relatives aux produits afin d'éviter l'exposition

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou pulvériser. S'assurer que les postes de lavage des yeux et les douches de sécurité sont proches du lieu de travail.

## Protection respiratoire

Protection respiratoire

Normalement pas nécessaire.

## Protection des mains

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en matériau imperméable, par exemple des gants en caoutchouc.

Types de gants appropriés

Gants en polychlorure de vinyle / caoutchouc nitrile.

Renvoi aux normes appropriées

EN 374 : niveau 6

Matériaux appropriés

Caoutchouc, par exemple.

Matériaux inappropriés

Gants en tissu.

Temps de protection

Valeur: Matériau adapté : caoutchouc nitrile  
 Epaisseur des gants environ 0,55 mm  
 Temps de rupture > 480 min  
 Matériau adapté : polychlorure de vinyle / caoutchouc nitrile  
 Epaisseur des gants environ 0,9 mm  
 Temps de rupture > 480 min

## Protection des yeux / du visage

Protection des yeux

Lunettes de sécurité bien étanches. En plus des lunettes, porter un écran facial en cas de risque raisonnable d'éclaboussures au visage. L'équipement doit être conforme à EN 166.

## Protection de la peau

Protection de la peau (autre que celle des mains)

Pour les travaux impliquant des déversements chimiques, il est recommandé de porter une combinaison intégrale pour se protéger contre la pénétration des substances chimiques.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Couleur

Incolore

Odeur

Sans odeur

pH

Statut: À l'état de livraison  
 Valeur: < 11.5

Point d'ébullition	Valeur: 116 °C
Point d'éclair	Valeur: > 100 °C
Pression de vapeur	20 mmHg (20°C)
Densité	1,33 - 1,37 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble dans l'eau
Viscosité	3,2 cP (20°C)

## 9.2. Autres informations

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stabilité Le produit est stable à température d'utilisation normale.
-----------	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Eviter le contact avec des matériaux très oxydants tels qu'acide nitrique, eau oxygénée et acide sulfurique.
-------------------	--

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	<p>Le produit est stable à température d'utilisation normale.</p> <p>En chauffant du formate de potassium au-dessus de 300°C, il se décompose en hydrogène et en oxalate de potassium. La formation d'hydrogène peut entraîner un risque d'explosion.</p>
-------------------------------------	---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Données toxicologiques des composants

Composant	Formate de potassium
Toxicité aiguë	<p><b>Type de toxicité:</b> Aigu <b>Effet testé:</b> LD50 <b>Voie d'exposition:</b> Oral <b>Valeur:</b> = 5500 mg/kg de poids c <b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Souris <b>Commentaires:</b> Directive de l'OCDE n° 401</p> <p><b>Type de toxicité:</b> Aigu <b>Effet testé:</b> LC50 <b>Voie d'exposition:</b> Inhalation.</p>

**Durée:** 4h  
**Valeur:** > 0,67 mg/kg de poids c  
**Espèces d'animaux de laboratoire:** Rat

**Type de toxicité:** Aigu  
**Effet testé:** LD50  
**Voie d'exposition:** Dermique  
**Valeur:** > 2000 mg/kg de poids c  
**Espèces d'animaux de laboratoire:** Rat  
**Commentaires:** Directive de l'OCDE n° 402

## Autres informations concernant les risques de santé

Généralités Utilisé normalement, ce produit n'est associé à aucun danger pour la santé.

## Effets aigus potentiels

Inhalation Utilisé ou stocké normalement, ce produit a un faible taux d'évaporation.

Contact avec la peau Un contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation et la déshydratation de la peau.

Contact avec les yeux Un contact avec les yeux peut provoquer une irritation, un larmoiement et des rougeurs.

Ingestion Faible danger pour la santé en cas d'ingestion. De grandes quantités peuvent provoquer une irritation de la gorge/de l'estomac. Maladie et inconfort.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité LC50, poisson (pimephales promelas), 96h : 1750 mg/l.  
 LC50, Daphnia magna, 48h: 2 500 mg/l.  
 LC50, truite arc-en-ciel, 48h: 4600 mg/l

## Données toxicologiques des composants

Composant Formate de potassium

Toxicité aquatique aiguë, poissons **Valeur:** = 3500 mg/l  
**Durée d'essai:** 96 h  
**Espèces:** Oncorhynchus mykiss  
**Méthode:** Directive de l'OCDE 203

Toxicité aquatique aiguë, algues **Valeur:** = 3700 mg/l  
**Durée d'essai:** 72 h  
**Espèces:** Skeletonema costatum (algue)  
**Méthode:** Qualité de l'eau - mer

Toxicité aquatique aiguë, daphnies **Valeur:** > 1000 mg/l  
**Durée d'essai:** 48 h  
**Espèces:** Daphnia magna  
**Méthode:** Méthodes d'accumulation

Tension superficielle **Valeur:** 72 mN/m (20°C)

Biodégradabilité	<b>Valeur:</b> 92 % <b>Méthode:</b> Directive de l'OCDE n° 301 D <b>Période de test:</b> 28 jours
------------------	---

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Consommation chimique d'oxygène (COD)	Valeur: 0,095 Commentaires: gO2 /g
Consommation biologique d'oxygène (BOD)	Valeur: 0,09 Commentaires: g O2/g Concentration: 5 days
Persistance et dégradabilité, commentaires	Facilement biodégradable.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## 12.4. Mobilité dans le sol

Solubilité dans l'eau	Valeur: > 1000 Commentaires: g/l Se dissout complètement dans l'eau.
-----------------------	---

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

## 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets nocifs, commentaires	Le produit ne se bioaccumule pas.
------------------------------------	-----------------------------------

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées	Non classé comme déchet dangereux. De petites quantités peuvent être jetées à l'égout avec de grandes quantités d'eau. De grandes quantités de résidus et de déversements doivent être éliminées par une société professionnelle de traitement des déchets ou utilisées, si possible, pour le recyclage. Tous les déchets doivent être traités conformément aux réglementations locales et nationales.
Autres informations	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, mais doit néanmoins être traité avec précaution et ne pas être éliminé dans les dispositifs de vidange, les réservoirs d'eau ou dans la nature. En cas de déversement de quantités considérables dans des lacs, le pH peut localement augmenter. Classe de risque environnemental 1

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**14.4. Groupe d'emballage****14.5. Dangers pour l'environnement****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC****Autres informations utiles.**

Autres informations utiles. Non classé comme marchandise dangereuse.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

N° CE 209-677-9

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation et réglementation Liste norvégienne des substances dangereuses 2005 Agence sur le climat et la pollution (KLIF)  
Valeurs norvégiennes de limite professionnelle (Administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfære, Arbeidstilsynet, best.nr. 361). (91/322/CEE, 96/94/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Oui
Rapport sur la sécurité chimique exigé	Oui
Localisation du rapport sur la sécurité chimique	Conformément à l'article 14 de REACH, une évaluation la sécurité chimique de cette substance a été effectuée.

**SECTION 16: Autres informations**

Notes du fournisseur	La fiche de données de sécurité a été approuvée conformément aux réglementations en vigueur
Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	Rapport sur la sécurité chimique (CSR) pour le formate de potassium.
Préparée par	ADDCON Nordic AS Øyvind O. Due. Téléphone: + 47 35 56 41 37